



REGLEMENT APPLICABLE
AUX CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX
SENIORS FEMININES 2022-2023

DEPARTEMENTALE FEMININE 2 (D2F)

FORMULE : 8 équipes engagées. 1 poule de 8, matches aller et retour.

Matches remis le 11/12/22, 12/02/23, 14/05/23 et en semaine

E-Marque obligatoire.

Durée des rencontres 4 X 10'.

Application des règlements LIFBB et FFBB.

Les rencontres allers devront être disputées avant 27/01/2023 sous peine d'être perdues par pénalité pour les deux équipes. De même pour les rencontres retours, date fixée au 14/05/2023.

Les horaires de ce championnat ne sont pas imposés. De ce fait, les associations devront prévenir leur adversaire **au moins 15 jours à l'avance du jour, du lieu et de l'heure exacte de la rencontre, à l'exception du premier tour aller. Rappel, les rencontres du samedi ne peuvent pas avoir lieu avant 19h, sauf accord de l'adversaire.**

Les rencontres de cette division **ne sont pas AUTOMATIQUEMENT** dirigées par des arbitres officiels désignés par la CDO

De ce fait, les clubs qui souhaiteraient obtenir des arbitres officiels (sous réserve des disponibilités) doivent en faire la demande à la CDO **15 jours au moins avant la date de la rencontre, par la procédure habituelle de demande d'arbitre.**

Tout groupement sportif recevant devra saisir le résultat de la rencontre sur FBI, au plus tard jusqu'au mardi 12 heures, sans quoi il se verra pénalisé d'une amende de 20 euros. Par ailleurs, vous pouvez consulter la composition des autres poules, les résultats et les classements sur internet.